

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

| | | | | |
|---|------------|-------|--------|----------------|
| À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé | Date | Heure | Numéro | Département(s) |
| | 14.01.2021 | 22h32 | 21.107 | DDTE |
| Annule et remplace | | | | |

Auteur(s) : Groupe socialiste

Titre : Projet de loi portant modification de la loi sur les heures d'ouverture des commerces (LHOCom) (dimanche 24 ou 26 décembre)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition de la commission...

décète :

Article premier La loi sur les heures d'ouverture des commerces (LHOCom), du 19 février 2013, est modifiée comme suit :

Art. 8, alinéa 4 (nouveau)
⁴Si le 24 ou le 26 décembre tombe un dimanche, il ne peut pas être désigné dans le cadre de l'alinéa 3.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.
²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le _____ Au nom du Grand Conseil :
Le président, *La secrétaire générale,*

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :
Romain Dubois

| Autres signataires (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : |
|------------------------------------|--|--|
| Françoise Gagnaux | Tristan Robert | Annie Clerc-Birambeau |
| Nathalie Matthey | Éric Flury | |